



Fiche de Données de Sécurité Selon Directive 91/155/CEE

MT13855 Potassium Bromure

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination suivant l'annexe I:
Potassium Bromure

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP 80609
0387 9514 77
Dénomination:
Potassium Bromure
Urgences:
C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Dénomination: Potassium Bromure
Formule: KBr M.=119,01 CAS [7758-02-3]
EINECS 231-830-3

3. Identification des dangers

Substance sans danger conformément à la Directive 67/548/CEE.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de Br₂.

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Nepas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limité d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide blanc.

Odeur: Inodore.

pH: 5,5-8,5 (5%)

Point d'ébullition: 1380°C

Point de fusion: 730°C

Densité (20/4): 2,75

Solubilité: 650 g/l dans l'eau à 20°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Acides. Halogénures d'halogène.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Br₂. HBr.

10.4 Information complémentaire:

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Les données dont nous disposons ne sont pas suffisantes pour une évaluation toxicologique correcte. En raison des propriétés physico-chimiques, les caractéristiques dangereuses probables sont:

Par ingestion de grandes quantités: spasmes, anxiété, fatigue.

Des caractéristiques dangereuses ne sont pas à craindre.

Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité:

12.1.1 - Test EC 50 (mg/l) : ———

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = ———

Risque pour le milieu terrestre = ———

12.2.3 - Observations: ———

12.3 Dégradabilité:

12.3.1 - Test: DBO₅ = ———

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅ / DCO Biodégradabilité = ———

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : ———

12.3.4 - Observations: ———

12.4 Accumulation:

12.4.1 - Test: ———

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = ———

12.4.3 - Observations:

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13.Considérations sur l'élimination

13.1Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14.Information relative au transport

15. Information réglementaire

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 026.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.